



**COMMISSION DEPARTEMENTALE
LOISIRS**

PROCES VERBAL N° 06 – SAISON 2022/2023

Réunion du	15 décembre 2022
Présidence	M. DUMAS Dominique
Présent(s)	Mme GEORGES Annabelle, Mme CHIRON Alexandra, M. BENAITEAU Gérard, M. CALLET Gilles , M. CHEVET Michel, M. GALLOU David et M. GASTINEAU Jack
Excusé	M. PERES Olivier
Assiste	Mme. DAUDIN Stéphanie

1. Approbation du Procès-verbal

Le procès-verbal suivant est approuvé sans remarque particulière : PV n° 5 du 15 décembre 2022.

2. Coupe de l'Amitié Loisirs

Suite de la 2^{ème} journée du 18 novembre 2022 :

LE PUY ST BONNET / ST ANDRE ST MACAIRE du 14/10/2022 - Match

n°25294326 : le dossier est transmis à la Commission de Discipline pour prendre une décision concernant le résultat du match (les sanctions disciplinaires ont été données).

La commission vérifie les feuilles de match de la 3^{ème} journée du 09 décembre 2022 et constate qu'il y a 3 matchs de reportés au 13/01/2023 :

- ANGERS CB / VAL ERDRE AUXENCE
- BEAUCOUZE SC / CORNE USC
- TRELAZE FOYER / CANTENAY EPINARD US

La commission rappelle que le match se déroulera sur le terrain du club visiteur prévu à la première date.

Elle constate les forfaits suivants et transmet les dossiers à la CD Sportive et Règlementaire :

- **La Pommeraye Pomj. / Angers Copains – Match n° 25294369 - Gr C**
Forfait de La Pommeraye Pomj.
- **Avrillé / Baugé Ea Baugeois - Match n° 25294376 - Gr E**
Forfait de Baugé EA Baugeois

Elle constate que lors de la rencontre **ST ANDRE ST MACAIRE / LA ROMAGNE ROUSSAY** (match n°25294331) la séance de tir aux buts n'a pas été réalisée.

La feuille de match est transmise à la Commission Départementale Sportive et Règlementaire pour décision.

Elle constate que lors du match **LONGUENEE EN ANJOU / PELLOUAILLES CORZE** – Match n° 25294400 Gpe H : d'un commun accord les clubs ont stoppé la rencontre à la mi-temps en raison de l'impraticabilité du terrain. Le score à la mi-temps était de 2 à 2.

La feuille de match est transmise à la Commission Départementale Sportive et Règlementaire pour décision.

Elle constate les infractions suivantes :

- **Tout Maulevrier SP / St Christophe Séguinière - Match n° 25294337 - Gr B :**
Le joueur de St Christophe Séguinière JOURDAINE Christopher (licence n°76838025) a participé à la rencontre en rubrique alors qu'il ne possédait qu'une licence de joueur seniors libre.
Considérant que le club de St Christophe Séguinière n'a pas respecté l'Article 3 de la Coupe de l'Amitié Loisirs, la commission propose Match perdu par pénalité à l'équipe de La Tessoualle et transmet le dossier à la CDSR.
- **Andrezé Jub Jallais / Le Puy St Bonnet : Match n° 25294330 - Gr A :**
Le joueur de Andrezé Jub Jallais CHENE Laurent (licence n°460613398) a participé à la rencontre en rubrique alors qu'il ne possédait qu'une licence de joueur seniors libre.
Considérant que le club de Andrezé Jub Jallais n'a pas respecté l'Article 3 de la Coupe de l'Amitié Loisirs, la commission propose Match perdu par pénalité à l'équipe de Andrezé Jub Jallais et transmet le dossier à la CDSR.
- **La Tessoualle EA / Maybélégé FC : Match n° 25294344 - Gr C :**
Le joueur de La Tessoualle EPRON Jimmy (licence n°460613273) a participé à la rencontre en rubrique alors qu'il ne possédait qu'une licence de joueur seniors libre.
Considérant que le club de La Tessoualle n'a pas respecté l'Article 3 de la Coupe de l'Amitié Loisirs, la commission propose Match perdu par pénalité à l'équipe de Maybélégé FC et transmet le dossier à la CDSR.

3. FAL – Clubs du Choletais

Présentation par Alexandra CHIRON et Stéphanie DAUDIN de la mise en place du FAL (Football Animation et Loisir) pour la gestion du calendrier du Choletais (Phase 2).

Le correspondant loisir devra avoir un accès FAL ou transmettre à son secrétaire la feuille de match.

Stéphanie et Alexandra feront un mail aux clubs pour les informer avec le mode d'emploi (+ correspondants en copie).

Le calendrier sera accessible :

- sur le site District (grand public) : Epreuves – Football Animation et Loisirs – Choix du club
- sur le FAL (Football Animation et Loisir)

4. Football loisir à 8

- Football Loisir mixte à 8 du jeudi soir
La Commission demande au Bureau du District de prendre en charge le dossier du club OL BREZE (aucun membre du bureau/joueur/joueuse n'est licencié).

Prochaine réunion le jeudi 19 janvier 2023.

Le Président	Le Secrétaire de Séance
M. DUMAS Dominique	M. GALLOU David